

**MESSAGE
D'ALERTE**

Expéditeur : Service Interministériel de Défense et Protection Civiles

Tel : 03 84 86 84 60

Tel astreinte :

Fax : 03 84 43 03 65

Bal fonctionnelle : pref-defense-protection-civile@jura.gouv.fr

Date : 25.02.2021

Heure : 11 h 00

Nombre de page(s) : 1

O b j e t : diffusion par messagerie / Alerte pollution atmosphérique

Contexte :

Le niveau Alerte pour une pollution atmosphérique aux PM10 est déclenché ce jour à 11 h 00 sur le Département du Jura pour une durée minimale de 48 heures.

Mesures appliquées :

En conséquence, les mesures automatiques prévues par l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2017 joint sont déclenchées, ainsi que les mesures de recommandation sanitaires.

Je vous demande de bien vouloir les relayer à vos collaborateurs et vos administrés et les faire respecter.

Je vous précise que la consultation du comité d'action est en cours. Au vu de l'évolution météorologique attendue, des mesures complémentaires ne devraient pas être décidées. Si de telles mesures devaient être prises, je ne manquerai pas de vous en informer.

Toutes les informations sont disponibles sur le site www.atmo-bfc.org ou www.jura.gouv.fr

Destinataires (pour action) :

 Maires du département

Destinataires (pour information) :



Signature de l'autorité qui a autorisé
la diffusion du message.
Le Directeur des Services du Cabinet,


Jean-François BAUVOIS